

**Nombre de Délégués :**

En exercice	120
Présents	72
Procurations	12
Votants	84

**DELIBERATION N°3-112021**

**Objet : Durées d'amortissement des immobilisations**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit octobre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 24 septembre 2021*

**Etaient présents :**

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES	Joëlle MARIE	Gérard VIEILLE
JAYAC	Francis JAGOURD	
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Denise ARNOULT	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Jacques FERBER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Johann LEREBOURG	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	
CASTELNAUD LA CHAP.		
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lillian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Carole DURAND
MEYRALS	Eric HAUTESSE	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Elisa COUSIN	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVIE	
LES FARGES		

**AR Prefecture**

024-252402284-20211008-3112021-DE  
Reçu le 25/10/2021  
Publié le 25/10/2021

MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Vincent JARDEL	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Christiane SALVIAT	Odile ROUX

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Michel ANDRE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Fabien PERUSIN	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Benoît CAMPAGNE	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

**Excusés :**

M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ; Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*) ; M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*) ; Mme Chantal LAVILLE (St Julien-de-Lampon). M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) ; M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*) ; Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*).

**Procurations :**

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)  
M. Timothée ZUCHER (*Jayac*) donne procuration à M. Francis JAGOURD (*Jayac*)  
M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)  
M. Jean-Louis CHUPIN (*Calviac-en-Périgord*) donne procuration à Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*)  
Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à M. Benoît CAMPAGNE (*Saint-Vincent-de-Cosse*)  
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)  
M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*)  
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*)  
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint Geniès*)  
Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*) donne procuration à M. Marc PONS (*Tamniès*)  
Mme Marguerite MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)  
Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Vincent JARDEL (*Sergeac*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose au Comité Syndical que dans le cadre de la comptabilité publique, la durée d'amortissement des immobilisations doit être définie par l'assemblée délibérante.

Vu les préconisations des nomenclatures comptables M14 du budget général et M4 du budget SPIC,

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en session ordinaire le 04/10/2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Détermine** les durées d'amortissement suivantes à appliquer aux immobilisations réalisées pour le SICTOM (budget général et budget SPIC) :

AR Prefecture

024-252402284-20211008-3112021-DE  
Reçu le 25/10/2021  
Publié le 25/10/2021

### Immobilisations incorporelles

Amortissement	Durée
Logiciels	2 ans
Subventions d'équipement	1 à 15 ans

### Immobilisations corporelles

Amortissement	Durée
Voitures	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Appareils de levage - ascenseurs	20 à 30 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans
Equipements de garage et d'atelier	10 à 15 ans
Equipements de cuisine	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	celle du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	celle du contrat de bail

- **Dit** que la durée d'amortissement s'approchera au maximum de la durée de vie estimée du bien à amortir,

**AR Prefecture**

024-252402284-20211008-3112021-DE  
Reçu le 25/10/2021  
Publié le 25/10/2021

- **Dit** que pour l'acquisition d'un matériel d'occasion, l'amortissement tiendra compte de la vétusté du matériel, et de la durée de vie estimée du bien à amortir,
- **Dit** que les dépenses d'investissement inférieures à un montant de 1 000€ pourront être amorties en une seule année,
- **Dit** que les grosses réparations réalisées sur les véhicules pourront être amorties sur une durée de 3 ans,
- **Entérine** les listes ci-jointes des biens existants et leur durée d'amortissement pour chacun des deux budgets.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 08 octobre 2021.

Jérôme PEYRAT  
Président



**AR Prefecture**

024-252402284-20211008-3112021-DE  
Reçu le 25/10/2021  
Publié le 25/10/2021